

Département de
Loire-Atlantique
Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

15 février 2018

Date du
Conseil Municipal

21 FEVRIER 2018

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents----27

Votants -----32

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt et un février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, CARNAC, TRICHET, CORNETI, DUBOIS.

A l'exception de : Madame HUCHET
Monsieur ALLANIC a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CHESNEAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

17/ DELIBERATION DE PRINCIPE – DOSSIER DE DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ET REGLEMENT D'APPLICATION – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

La Ville apporte un soutien logistique aux associations dans l'organisation de leur manifestation (vide grenier, courses, etc) à travers la mise à disposition, à titre gracieux, de matériel (tables, chaises, barrières, etc).

Ainsi, dans la perspective de répondre efficacement aux nombreuses demandes d'organisation de manifestations (environ 300 demandes par an), il convient d'en définir précisément les modalités pratiques.

Par ailleurs, afin d'assurer la bonne organisation des services en termes de gestion de stock, de préparation, de mise à disposition et livraison de ce matériel, il est indispensable d'établir un document regroupant les informations nécessaires au suivi de ces demandes.

A cet effet, un dossier de demande d'organisation d'une manifestation et un règlement d'application fixent les obligations des parties et précisent les modalités et conditions de prêt.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de demande d'organisation d'une manifestation et le règlement d'application.

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,

⇒ Vu le dossier de demande d'organisation d'une manifestation et le règlement d'utilisation ci-annexés,
 ⇒ Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 14 février 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le dossier de demande d'organisation d'une manifestation.
- Approuve le règlement d'application.
- Donne pouvoir à Monsieur LE MAIRE, ou à Monsieur GUGLIELMI, pour veiller à la bonne application de ce règlement et pour signer toute pièce administrative et comptable.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.